

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2017

Absents : Franck Genty, Rémi Le Dantec, Jaffro Marie-Laure, Briand-Le François Aline

DÉTERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES À LA SUITE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

La loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la communauté de communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liés aux compétences transférées. La Commission Locale des Charges transférées (CLECT) est chargée de réaliser d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

La CLECT s'est réunie à deux reprises en 2017 pour procéder à l'examen des charges transférées à la Communauté au titre du transfert de compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 4 septembre 2017 sur la nature et le montant des charges transférées consécutivement au transfert, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et les montants de révisions des attributions de compensation des communes qu'il propose.

Le montant de l'AC révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes-membres.

Il est précisé dans le rapport du Leff Communauté

- qu'un bilan annuel sera fait sur le coût réel du service, mais il est proposé une valorisation initiale pour un coût de 2 € par habitant,
- Qu'un abattement de 50 % pendant 2 ans pour les communes ayant un PLU grenellisé dont Lanrodec sera instauré,
- Que le CLECT se réserve le droit de modifier le coût annualisé des charges transférées PLUI dans les années à venir en fonction de modifications importantes des données de calcul notamment une subvention non comptabilisée (clause de revoyure).

Approbation du CM

TRAVAUX ENROBE VOIRIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été réalisé pour les travaux de renforcement de voies communales 2017. Trois devis ont été reçus.

La commission a décidé de retenir l'entreprise Colas, mieux-disante, pour réaliser les travaux suivants :

Lambarquet 400 ml	8 993 € HT
Petit Perrien	15 485.60 € HT
Impasse Pen Guer	7 640.00 € HT
Le Croissant 350 ml	8 859 € HT
Terrain de foot	2 700 € HT
Parking du lotissement de la Mairie	5 571 €
Logement Côtes d'Armor Habitat	<u>12 000 € HT</u>
	61 248.60 € HT

Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer le marché.

POINT SUR LES TRAVAUX

LOGEMENTS LOCATIFS

Le ravalement des 2 logements rue de Ploumagoar est programmé par l'entreprise Patrick Rouault de Plélo pour 4 975 € HT.

SOL KERPRIN

2 devis identiques – même prestation

10 320 € HT ———> Sol Ouest de Cavan

10 485 € HT ———> Hervé de Plouagat

TOITURE SALLE DES SPORTS

Le remplacement de la toiture de la salle des sports en panneaux translucides côté Ouest et le bardage en tôles polycarbonate d'épaisseur de 40 mm a fait l'objet de plusieurs devis. Le premier devis s'élève à 13 903 € HT.

TRAVAUX ÉGLISE

Un état des lieux de travaux à effectuer à l'église a été fait :

L'entreprise Macé a constaté que :

- la bélière de la cloche 2 est extrêmement oxydée, de ce fait, une casse de la bélière et une chute du battant n'est pas à exclure,
- Le battant de cette cloche est aplati, avec risque d'endommager la cloche lors de la sonnerie en volée,
- Le coffret électrique des cloches n'est pas conforme et est vétuste.

Les Ets Macé proposent la fourniture d'un coffret de clocher, la fourniture d'un battant en acier doux monolithe cloche 2 et la fourniture d'une bélière de suspension inoxydable cloche 2. Leur devis se chiffre à 2 670 € HT. Accord du CM

RÉNOVATION – BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les devis sont en cours pour le cabinet de réflexologie, les vestiaires de foot et les sanitaires publics.

CONTRAT ÉLECTRICITÉ – ÉCLAIRAGE EP + LOCAUX

Le SDE a procédé au renouvellement de ses contrats avec un fournisseur d'électricité. Le fournisseur retenu est Direct Énergie pour les lots suivants :

- Lot 1 Bleu EP Direct énergie
- Lot 2 Tarifs Jaunes Direct énergie
- Lot 3 Tarifs mesurés EDF

Ainsi, nous bénéficieront d'une remise de 6 % par rapport au marché réglementé.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'engagement avec le Syndicat Départemental d'Électricité.

RÉFECTION DES STOPS – CÉDEZ LE PASSAGE ET COUR D'ÉCOLE EN PEINTURE

Nous avons obtenu deux devis pour la peinture des stops, Cédez le passage et la cour d'école par les entreprises :

- Marquage de l'Ouest St Briec
- BSM Pordic

Les prix varient entre 9 et 10 € le m² pour la peinture au sol sécurité routière, 600 € environ pour la cour d'école.

CLÔTURE ENTRE PROPRIÉTÉ LE FEVRE J Louis et Côtes d'Armor Habitat

La clôture séparative entre les 2 nouveaux logements Côtes d'Armor Habitat et la propriété Le Fèvre a été réalisée par Mr Le Fèvre pour le compte de la mairie. Les matériaux ont été fournis par l'entreprise Ziegler pour un montant total de 935.35 € HT.

CALVAIRES

Les 4 calvaires bois sur la Commune ont été repeints par le Chantier d'Insertion.

Celui de Kerliviou sera réhabilité cet hiver.

FORMATION

Le Centre de Formation AREP propose une formation « Certiphyto » pour Vincent entre janvier et mars 2018 sur 2 jours pour un montant de 252 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

Formation 1^{er} secours : la Protection Civile propose une formation au tarif de 120 € de l'heure par groupe de 10 à 15 personnes. Le Conseil Municipal donne son accord.

ÉCOLE

- Les tables pique-nique sont installées
- Les volets et stores sont installés
- La fenêtre côté coulissant dans la cantine est condamnée par l'intérieur

SOL SALLE DES SPORTS

Le sol demanderait un bon nettoyage. Une entreprise doit passer et nous proposer ses services (à voir).

CIMETIÈRE

Tous les caveautins ont été vendus. De nouveaux caveautins seront installés par les services techniques. Achat de 8 caveautins auprès des Établissements Urvoy pour 743.20 € HT (soit 92.90 € HT chaque).

Le Conseil Municipal décide la création d'un jardin du souvenir. Des devis sont à réaliser.

MODIFICATION PLU

Le Maire informe l'Assemblée d'une demande de Mr Le Querrec Alexandre de construire sa maison à proximité de son exploitation agricole qu'il a racheté aux Frères Tanguy.

Les terres dont il est devenu propriétaire et sur lesquelles il envisage une construction sont classées en zone agricole. L'accès à la parcelle retenue pour le projet est bordée d'une zone repérée boisée. Cette zone n'existe pas depuis très longtemps mais a été maintenue sur le PLU.

Il conviendrait donc de procéder à une modification du PLU pour erreurs matérielles. Le Maire informe l'assemblée qu'il va solliciter Leff Armor Communauté pour inscrire cette modification à l'ordre du jour étant donné que la CDC est désormais compétente en matière de PLU.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la démarche.

QUESTIONS DIVERSES

ÉCOLE

- Concernant le règlement scolaire, les institutrices ont fait travailler les enfants sur la Charte. Le personnel communal et les élus ont également travaillé sur ce document. Cependant, l'inspecteur d'Académie souhaite organiser un groupe de travail sur cette question et revoir la Charte telle que présentée actuellement car trop détaillée selon lui.
- Livraison et installation des 7 vidéoprojecteurs et tablettes numériques pendant les vacances de la Toussaint.

PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur Minier Sébastien, agent des services techniques est en arrêt de travail depuis le 30/11/2016. Il est habilité par la Commission Médicale à reprendre le travail à compter du 30/11/2017 à mi-temps thérapeutique pendant 6 mois avec possibilité de reclassement à l'issue de la période de mi-temps.
- Embauche de Mr Le Couster Vincent à compter du 1^{er} janvier 2018 en tant qu'Adjoint technique de 2^o classe stagiaire.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Elle aura lieu le dimanche 12 novembre. Mme Steunou-Roquinarc'h et Mme Thoraval-Gronfier sont déléguées pour s'occuper du menu du repas des anciens.